



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30 décembre 2025	Effectif légal : 15	En absence : 3
Nombre de Conseillers : 14	En présence : 11	En votant : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq janvier, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Bruno RENVOISÉ, Nathalie ROUQUET.

Étaient absents (excusés) : Laurent PAIRASTRE, Benjamin HERVÉ, Guibert MONGIS

Monsieur Patrick BRIOL a été nommé secrétaire de séance

### N° 2026/01 – SAFER – RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

#### Exposé :

Madame Le Maire rappelle que la commune a signé une convention de mise à disposition de terres agricoles avec la SAFER le 30 septembre 2020. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Madame le Maire fait lecture du courrier de la SAFER envoyé dans le but de connaître l'intention de renouvellement de cette convention. Madame le Maire propose de renouveler la convention dans les mêmes conditions que précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** les conditions de renouvellement de la convention avec la SAFER.
- **ACCEPTE** le renouvellement de cette convention au 1<sup>er</sup> janvier 2027
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Résultat du vote :

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publiée et notifié le :

Mis en ligne le : 02/03/2026

Caujac, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance  
Patrick BRIOL

Le Maire,

Emilie FREYCHE Le Maire,  
Emilie FREYCHE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication.